MONTERTELOT

BULLETIN MUNICIPAL MONTERTELOT





Sommaire

Le mot du Maire	page 1
Les élus et le personnel de la mairie	page 2
Le conseil municipal	pages 3 à 10
Les travaux et les projets	pages 11 et 13
L'urbanisme	page 14
L'état civil / Le recensement	page 15
Les impôts	page 16
Les élections	page 17
Environnement – Le tri des déchets	page 18
Commerces – Artisans – Services	page 19
Vie de la commune	pages 20 à 27
Les brèves	page 28



Meilleurs voeux 2024





BULLETIN MUNICIPAL janvier 2024

Création :

Mairie de Montertelot

Impression: IOV Imprigraph 3 Allée Gutenberg Parc de Botquelen 56610 Arradon



Téléphone: 02 97 40 87 87







Le mot du Maire

2023 s'est achevé, place à 2024! En ce début d'année, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter tous nos vœux de bonheur et de réussite, ainsi qu'une bonne santé pour vous et vos proches.

Chacun aura pu noter, ici ou là, des changements dans le paysage de Montertelot. Certes, tout n'est pas parfait, mais nous tentons de faire au mieux pour améliorer le cadre de vie des habitants avec les moyens à notre disposition. Le budget communal n'est pas extensible et notre choix reste de ne pas augmenter les impôts fonciers bâtis ou non bâtis.

Cependant, de beaux projets ont pu être réalisés au cours de l'année 2023. Ce bulletin municipal présente ces réalisations et les différents évènements et actions qui ont eu lieu dans notre commune. Continuons à y vivre dans un esprit de convivialité et de partage à travers les différentes manifestations qu'elles soient sportives, culturelles ou festives. Tous ces moments sont autant d'occasions qui nous permettent de faire de belles rencontres et de tisser du lien social.

Nellie JOLIVET



Les élus et le personnel de la mairie

Les élus au conseil municipal:

Nellie JOLIVET, Maire
Hervé BOUSSO, 1er Adjoint
Loïc LE PEN, 2e Adjoint
Laure BERTHY, Conseillère
Sophie CARO, Conseillère
Anne DAVALO, Conseillère
Jean-Pierre GENÉE, Conseiller
Sébastien GICQUEL, Conseiller
Sophie MAINGUY, Conseillère
Éric PELLAN, Conseiller
Philippe RICAUD, Conseiller



Le personnel communal:

Nathalie GUIL, Secrétaire de mairie Frédéric LE TEXIER, Employé communal



La réunion hebdomadaire du maire et des adjoints a lieu chaque lundi à 18h30 en mairie.

Pour prendre rendez-vous, contacter le secrétariat de mairie.

Ce bulletin municipal, les liens trimestriels, les panneaux d'affichage (la mairie, près de l'église, La Ville Briend et Les Bruyères), le site internet www.montertelot.fr et la page Facebook « mairie de Montertelot » permettent à la municipalité de transmettre des informations. Nous sollicitons aussi régulièrement la presse.



Location de la salle communale

(consulter montertelot.fr/mairie/)

	77 - 27 (a - 28)		
		HABITANTS DE LA COMMUNE	HORS COMMUNE
1	Vin d'honneur	30 €	65 €
2	Repas midi et soir jusqu'à 2 heures	120 €	220 €
3	Repas du soir jusqu'à 2 heures	80 €	170 €
4	Repas du midi jusqu'à 20 heures	80 €	170 €
5	Associations (1 location gratuite par an pour les associations montertelotaises)	30 €	65 €
6	Réunion extérieure		65 €
7	Caution Réservation	50 €	100 €
8	Caution Clefs	400 €	400 €
9	Professionnels, commerçants et artisans	Avec cuisine 50 €	Sans cuisine 35 €

Le conseil municipal

Voici en résumé les comptes-rendus des différents conseils municipaux qui se sont tenus au cours de l'année 2023. Les comptes-rendus complets sont consultables en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Distributeur de baguettes

Accueil de Mme Mélanie BOUVET, gérante de la boulangerie Le Fournil de la Tour à Ploërmel qui envisage de déplacer le distributeur de baguettes situé devant sa boutique sur la commune de Montertelot.

Entretien des cloches de l'église

Présentation de la proposition de la société ART'CAMP pour la maintenance des cloches et la vérification de protection contre la foudre de l'église.

Le contrat sera établi à partir de la date de signature pour une durée de 3 ans. La prestation est assurée moyennant la redevance pour un contrat de maintenance de 220 € HT.

Il serait intéressant d'effectuer une visite technique de l'installation campanaire, suite aux travaux effectués courant 2022.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin d'améliorer le fonds de roulement de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie de 40 000 € auprès du Crédit Agricole.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 :

-Demande de subvention pour la création de liaisons douces dans le centre bourg et l'aménagement d'une aire de camping-cars. La date butoir de dépôt des dossiers est fixée au 31 janvier 2023 inclus. -Demande de subvention pour l'acquisition d'une rampe d'accès handicapés – Église de Montertelot

Renouvellement d'adhésion 2023 à l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités) L'ARIC accompagne les élus à travers des plans de formation à la carte sur le territoire ou individuellement, directement au sein des collectivités. L'ARIC se déplace sur le territoire pour aider les élus à définir leurs besoins. L'ARIC est une association présente sur les 4 départements bretons depuis plus de 50 ans. Chaque année, 2 000 élus sont formés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

Appel à participation financière pour le dispositif des impayés d'eau du fonds de solidarité logement (FSL)

Grâce au soutien des communes et d'autres contributeurs, le FSL aide les ménages en difficulté en proposant des aides financières dans le cadre des impayés d'énergie, des mesures d'accompagnement social et facilite l'accès et le maintien au logement.

En conséquence, dans un contexte de crise du logement et de précarité des familles, et afin de soutenir les ménages les plus fragiles, il est proposé au Conseil Municipal de contribuer à ce fonds sur la base de 0,10 € par habitant (sur la base du recensement en vigueur au 01/01/2023).

Le conseil municipal décide de verser au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), sur le compte du Conseil Départemental du Morbihan, la somme de 37,20 euros au titre de l'exercice 2023.

Renouvellement du contrat groupe avec le centre de gestion du Morbihan (contrat d'assurance des risques statutaires du personnel)

Le conseil municipal décide d'habiliter le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan à souscrire pour le compte de la commune de Montertelot des contrats d'assurance des risques statutaires du personnel auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces contrats d'une durée de 4 ans devront couvrir tout ou partie des risques suivants : décès, accidents du travail, maladies imputables au service (congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service), incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Débat d'orientation budgétaire 2023 (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité destinée à préparer le débat budgétaire. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'adoption du budget.

Il convient de définir les orientations budgétaires envisagées en 2023 sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Le débat d'orientation budgétaire permet de définir les grandes orientations du budget.

Plusieurs idées sont soumises par le conseil municipal, présentées dans le tableau ci-dessous :

Frais d'études préalables aménagement de liaisons douces

Extension du réseau électrique sur le domaine public

Création d'un parking rue des Nouettes

Plantations d'arbres et d'arbustes

Création d'une aire d'accueil ou de stationnement des camping-cars

Agencement et aménagements de la Plaine des Sports

Travaux accessibilité

Rampe d'accès Église

Busage

Panneaux et vitrines d'affichage

Sentiers de randonnée ; Mise en valeur et exploitation des labels

Travaux d'éclairage public ; Rénovation de l'éclairage au stade

Réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

Poteaux et bornes d'incendie

Autres installations, matériel et outillage techniques

Achat d'un écran pour le vidéoprojecteur ; Achat d'un portable

Travaux salle communale, changement des lampes

Plomberie, robinetterie, chasse d'eau

Sécurité, remplacement des blocs d'éclairage d'ambiance défectueux ; Achat d'un lave-vaisselle

Rénovation de l'armoire d'éclairage public

Pose d'un compteur électrique pour distributeur de baguettes

Liaisons douces Rue des Barres ; Liaisons douces Rue du Casset

Défibrillateurs

Numérisation des registres d'état-civil

Sabler le terrain de foot

Renouvellement de l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme & de l'Environnement)

Mme le Maire expose que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) informe, conseille, sensibilise sur les champs d'intervention de sa compétence les collectivités **et les particuliers**.

La commune adhère au CAUE depuis novembre 2020. Le CAUE a été consulté dans le cadre de l'aménagement de la zone de loisirs (aire de camping-cars, abords du terrain de football...) et l'aménagement de liaisons douces dans le bourg et vers les villages. Il a produit une étude préalable au lancement d'une phase opérationnelle d'aménagement permettant de mieux définir les attentes, les besoins, les priorités de la commune et d'éclairer les choix de la Municipalité.

Le Conseil décide de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et le règlement de la cotisation annuelle qui s'élève, à titre indicatif, à un montant de 119,46 € pour l'année 2023.

Demande de subvention

- pour l'aménagement de liaisons douces dans le centre bourg au titre du dispositif des Mobilités Douces du département du Morbihan
- pour l'aménagement de la plaine des sports au titre du Programme de Solidarité Territoriale
- pour l'aménagement de liaisons douces et de la plaine des sports au titre des Produits des Amendes de Police

Motion de soutien au centre hospitalier de Ploërmel

Mme le Maire informe que huit maires du Pays de Ploërmel (représentant les communes de Guégon, Gourhel, Saint-Brieuc-de-Mauron, Hélléan, la Croix-Hélléan, Augan, Val d'Oust et Taupont) se sont unis dans l'idée de défendre l'accès aux soins sur le territoire de Vannes-Ploërmel-Malestroit, défini par l'ARS comme le « territoire de santé n°4 ».

Fort de cet engagement, ce collectif de maires a rédigé une motion de soutien en collaboration avec une partie de la communauté médicale de l'hôpital de Ploërmel :

- « Sensibles à la désertification médicale et à l'attractivité du territoire, dans l'intérêt de la population du bassin de Santé, nous, élus du Pays de Ploërmel, demandons à L'Agence Régionale de Santé :
- le maintien de la M.C.O. (Médecine, Chirurgie, Obstétrique / Maternité),
- des urgences 24h/24
- le recrutement des praticiens de MCO à temps plein sur le site Ploërmel.
- la gestion locale du personnel soignant
- la réhabilitation immobilière du site de Ploërmel pour répondre aux réels besoins de la population » Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la motion de soutien.

Présentation du rapport d'activités 2020-2021 de Ploërmel Communauté

C'est l'occasion, pour les élus, de décrire ce qu'est la communauté de communes et quelles sont ses missions. Cela permet de se rendre compte rapidement de l'importance de Ploërmel Communauté dans la vie quotidienne des habitants et des communes.

La communauté de commune regroupe 30 communes, 57 élus communautaires, 805 km² de superficie, 18 249 actifs et 334 entreprises créées en 2021.

Vote des subventions 2023

Les choix d'attributions de subventions aux associations réaffirment et concrétisent le soutien de la Municipalité à la vie associative. Les subventions aux écoles, aux associations périscolaires et aux familles sont destinées à aider financièrement la scolarité des enfants dans un cadre légal et à favoriser les sorties et séjours scolaires.

BÉNÉFICIAIRE	SUBVENTION VOTÉE POUR 2023
Anciens Combattants d'Algérie (Afrique Française du Nord) La Chapelle-Caro / Montertelot	60,00 €

BÉNÉFICIAIRE	SUBVENTION VOTÉE POUR 2023
Société de chasse la Chapelle-Caro/Montertelot	50,00 €
Piégeurs de ragondins (versés à la société de chasse)	80,00 €
Union départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	100,00 €
Famille des élèves domiciliés à Montertelot et scolarisés aux écoles publiques et privées de Val d'Oust	140,00 € pour l'année scolaire 2023/2024
Famille des élèves domiciliés à Montertelot et scolarisés aux écoles publiques de Ploërmel	25 % des frais de cantine
APEL/OGEC écoles Saint-Joseph et Saint-Louis	25 % des frais de cantine
Familles des enfants de Montertelot scolarisés aux écoles maternelles, primaires et aux collèges publics ou privés	15 € (limité à 1 sortie par enfant pour l'année scolaire 2023/2024)
Familles des enfants scolarisés aux écoles maternelles, primaires, aux collèges et aux lycées publics ou privés	50 € (limité à un séjour par enfant pour l'année scolaire 2023/2024)
Amicale du Personnel de la CDC de Ploërmel	234,22 €
Association pour le Don de Sang Bénévole du Pays de Ploërmel	30,00 €
Association C.H.A.I.N.E.	10,00 €
Bâtiment CFA du Morbihan	50,00 €
Écoles sous contrat d'association avec l'état (Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles privées La Chapelle-Caro / St-Abraham)	692,92 € par élève maternelle pour l'année scolaire 2023/2024 213,32 € par élève primaire pour l'année scolaire 2023/2024
École Publique Pablo Picasso	1 365 € par élève maternelle pour l'année scolaire 2023/2024 410 € par élève primaire pour l'année scolaire 2023/2024
Banque Alimentaire du Morbihan	100,00 €
La Ligue contre le Cancer Morbihan	50,00 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

Approbation du compte de gestion 2022

Le compte de gestion, établi par le Trésor Public - Service de Gestion Comptable (SGC), retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif, établi par la collectivité (mairie).

Approbation du compte administratif 2022

L'ordonnateur, à savoir le maire, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. C'est pour cette raison qu'elle ne doit pas être présente lors du vote du compte administratif, car celui-ci reflète sa gestion.

Le conseil municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT:	Recettes:	261 992,32 €
	Dépenses :	182 528,27 €
	Excédent de l'exercice :	79 464,05 €
	Excédent antérieur reporté :	51 643,73 €
	Excédent de clôture :	131 107,78 €
INVESTISSEMENT:	Recettes:	88 885,14 €
	Dépenses :	70 692,64 €
	Excédent de l'exercice :	18 182,50 €
	Excédent antérieur reporté :	82 595,65 €
	Excédent de clôture :	100 788,15€

Excédent global de clôture : **231 895,93 €**

Vote des taux d'imposition 2023

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau à voter. À compter de 2023, cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (et sur délibération à prendre avant le 28/02/2023, les logements vacants depuis plus de deux ans).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental.

Vu la bonne santé financière de la commune, il n'est pas nécessaire d'augmenter la capacité d'autofinancement. En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, et ce, pour la 11^{ème} année consécutive et de délibérer sur les taux d'imposition 2023 de la façon suivante :

- Maintenir le taux d'imposition communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 20,49 % auquel s'ajoute le taux d'imposition départemental de 15,26 % soit un total de 35,75 % ;
- Maintenir le taux relatif à la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 58,96 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation: 13,90 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,75 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58,96 %

Adoption du référentiel M57 au 1 er janvier 2024 :

La M57 est la nomenclature budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète.

Le conseil municipal décide d'appliquer dès le 1^{er} janvier 2024, le référentiel M57 dans sa version abrégée.

Convention Territoriale Globale et Bonus Territoire

Suite à la signature d'une première Convention Territoriale Globale entre Ploërmel Communauté, la CAF et la MSA couvrant la période 2018-2022, l'intercommunalité a souhaité s'engager dans la mise en place d'une stratégie sociale de territoire et la signature, prévue en 2023, d'une seconde Convention Territoriale Globale, afin de toujours mieux répondre aux habitants.

L'objectif est de développer des actions en faveur des familles et des habitants sur différents champs d'intervention : la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'engager dans la démarche de Convention Territoriale Globale mise en place à l'échelle du territoire de Ploërmel Communauté pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Présentation du devis pour le remplacement du matériel informatique

Actuellement, la secrétaire de mairie utilise un matériel informatique non-conforme aux prérequis d'utilisation des logiciels spécialisés de la société Berger-Levrault.

Des devis ont été sollicités auprès des sociétés Berger-Levrault et MCE Informatique (prestataire actuel). Le conseil municipal décide de demander également à Berger Levrault un devis pour le transfert des logiciels sur le nouveau matériel.

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Convention Morbihan Énergies - Rénovation du tableau d'éclairage public

L'armoire située à côté de l'église a été jugée trop vétuste pour recevoir la pose d'une horloge connectée Écowatt afin de mieux gérer la commande de l'éclairage public.

Pour Montertelot, les besoins en matière d'équipement en horloge connectée se résument à cette unité.

Pour acter les travaux de rénovation du tableau d'éclairage public, une convention doit être établie avec

Morbihan Énergies, à savoir :

Montant prévisionnel du chantier TTC	5 520,00 €
Contribution Morbihan Energies	1 380,00 €
Contribution Commune TTC	4 140,00 €

Le conseil municipal décide de valider la convention de Morbihan Énergies.

D'autre part, des travaux sont prévus pour passer à l'éclairage en LED rue des forges et rue des Barres et ainsi réaliser des économies sur la consommation.

Des devis ont également été demandés auprès d'électriciens pour la rénovation de l'éclairage intérieur de la salle municipale. Une demande de subvention (20% du montant des travaux) est à faire auprès de Morbihan Énergies.

Sobriété énergétique et maîtrise de la demande en énergie : proposition de contrats de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Écowatt »

Le conseil municipal, par délibération du 06 avril 2022, a transféré la maintenance de l'éclairage public à Morbihan Énergies qui a décidé de prendre en charge les équipements de pilotage de l'éclairage public, dans le cadre de la maîtrise de la demande en énergie.

Le conseil municipal décide d'approuver le partenariat de la commune de Montertelot avec Morbihan Énergies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Écowatt ».

Avis sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur

Engagée par le conseil communautaire de Ploërmel Communauté en date du 28 juin 2022, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande concerne l'ensemble des demandeurs de logement social de Ploërmel Communauté. Il a pour objectifs de :

- Mettre en œuvre le droit à l'information du public et des demandeurs de logement social ;
- Apporter de la lisibilité et de la transparence dans les processus d'attribution des logements sociaux ;
- Organiser la gestion partagée des demandes de logement social à l'échelle intercommunale.

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID).

Création de circuits permanents Gravel-VTT

Un projet de création de circuits permanents Gravel (à mi-chemin entre le vélo de route et le VTT) a été validé par Ploërmel Communauté le 3 avril 2023. Ce projet de parcours permanents Gravel comprend quelques itinéraires traversant le territoire de la commune de Montertelot (notamment le halage et le bois de Saint Méen).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au tracé des parcours permanents Gravel dénommés : Saint-Méen (19 km) ; Trois clochers (29 km) ; Monterrein Montertelot (31 km) ; Campénéac Josselin (90 km) ; Bikepacking.

Désignation d'un référent forêt-bois au sein du Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne

Le Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne déploie depuis janvier 2022 la démarche « Forêt, Bois et Territoire » animée par l'association interprofessionnelle Fibois Bretagne.

Cette démarche arrivant à son terme, le diagnostic de la filière forêt-bois du territoire et le programme d'actions élaboré collectivement par l'ensemble des membres de la filière seront présentés après l'été. Éric Pellan est nommé référent forêt-bois du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne.

Mise en place d'un panneau d'affichage à la plaine des Sports

Un panneau a été récupéré auprès des services de la Région par l'employé communal. Ce panneau a été installé à l'entrée de l'aire de camping-cars avec l'aide de Denis Guilloux, agriculteur. Il permettra d'afficher des renseignements concernant la commune, les services, l'accueil uniquement des camping-cars (les tentes et caravanes ne seront pas autorisées), le règlement concernant les cabanes, les sites de vidange...

Tirage au sort jury d'assises 2024

Nellie Jolivet, maire, a été désignée pour représenter la commune. Le tirage au sort aura lieu le jeudi 15 juin 2023 à 11 heures à la Mairie de Saint-Servant-sur-Oust.

Commission fleurissement

Un dossier de présentation de la commune est à préparer par la commission et à transmettre avant le 16 juin au jury régional des Villes et Villages Fleuris.

Le jury sera de passage dans la commune en fin d'après-midi le lundi 10 juillet.

Il est proposé de prévoir 2 représentants de la commune pour accueillir le jury entre 17h05 et 18h05.

La commission Fleurissement devra déterminer un site à mettre particulièrement en avant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

Attribution du marché de travaux pour l'aménagement des liaisons douces et de la plaine des sports

La commune a lancé une consultation pour un marché unique divisé en deux tranches le 23 mai 2023 pour les travaux d'aménagement de liaisons douces et de la plaine des sports.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, autorise Mme le Maire à attribuer le marché à BROCÉLIANDE TP pour un montant total de 170 259,75 € HT soit 204 311,70 € TTC, et à accomplir tout acte nécessaire à la réalisation des travaux.

Une première réunion de chantier est fixée le lundi 17 juillet 2023 à 15h pour un démarrage des travaux prévu en septembre 2023.

Approbation de la Motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'AMRF

La France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021 : l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050.

L'Association des maires ruraux de France tire la sonnette d'alarme ! Elle dénonce une approche à sens unique qui s'affranchit de l'autre enjeu majeur : la rénovation et la revitalisation des cœurs de villages et de bourgs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'Association des maires ruraux de France.

Adhésion à la Convention de Participation Prévoyance du CDG 56 et fixation du niveau de participation de l'employeur

La prévoyance permet le maintien de salaire et vise à couvrir la perte de salaire liée à une maladie, une invalidité/incapacité ou un décès.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place un régime Frais de Santé au sein de la collectivité.

Le conseil municipal décide de souscrire à la convention de participation du CDG 56 à compter du 1^{er} janvier 2024 (par laquelle la participation n'est versée qu'aux agents qui souscrivent à ce contrat).

Le conseil municipal propose une participation de l'employeur de 20 € par agent et par mois.

Demande d'installation d'auto entrepreneur Taxi sur la commune

Il est proposé au conseil d'attribuer une place de stationnement sur la commune pour la création d'une société de taxi.

Madame le Maire précise que cette décision implique pour la commune : une place à délimiter (emplacement réservé), un panneau stationnement réservé aux taxis, une peinture au sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose au projet à 5 voix CONTRE et 6 abstentions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destiné à économiser l'énergie

Les dispositions de l'article 1383-0 B du code général des impôts permettent au conseil municipal d'exonérer entre 50 % et 100 % de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le taux d'exonération de la taxe foncière à 50% sur les propriétés bâties avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destiné à économiser l'énergie.

Décision au sujet de l'équipement de la commune en défibrillateur

Pour rappel, l'Assemblée nationale a adopté le 19/12/2018 une loi rendant obligatoire l'équipement de défibrillateurs automatiques dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

Le défibrillateur est un dispositif médical de Classe III soumis à une obligation de maintenance. La durée de vie moyenne est de 10 ans. Au-delà de cette période, sa fiabilité se réduit.

Le conseil se prononce sur l'achat d'un défibrillateur en 2024 auprès de Brocéliande médical (Saver One : achat 1373,85 € et entretien 85 €/an).

Avis sur le Projet Régional de Santé

L'avis de consultation relatif au Projet Régional de Santé de 3ème génération publié le 20/07/2023 a ouvert une période de trois mois de consultation réglementaire. À l'issue de celle-ci, après intégration d'éventuelles observations, le PRS sera arrêté au plus tard le 31/10/2023.

Il est proposé au Conseil d'approuver le projet régional de santé.

Le Conseil s'abstient sauf Sophie Mainguy qui vote contre le Projet Régional de Santé.

Renouvellement de la convention avec les services de médecine professionnelle et préventive du CDG 56

Depuis 2016, la commune adhère au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan. La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer la convention pour une durée d'exécution de 3 ans.

Les travaux et les projets

Projet d'aménagement de la plaine des sports et des liaisons douces

Ce projet initié par le conseil municipal dès le début du mandant est en cours d'achèvement. L'étude et le suivi des travaux ont été assurés par l'entreprise ARTÉLIA de Lorient. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 juin pour analyser les deux dossiers reçus concernant la réalisation des travaux. Le marché a été attribué à l'entreprise BROCELIANDE TP de Ploërmel.



Il concerne d'une part les liaisons douces :

- RUE DU CASSET : canalisations des eaux pluviales, aménagement d'un passage piéton sur trottoir, réfection de la route, sécurisation ralentissement (un passage avec rétrécissement de la voie)
- RUE DES BARRES BEAU SOLEIL : aménagement d'un passage piéton sur trottoir, sécurisation ralentissement (un passage avec rétrécissement de la voie)

et d'autre part :

-l'aménagement de la plaine des sports : zone de dépôt technique communal avec accès sur route goudronnée, zone dépôt comité des fêtes, espace aire naturelle pour camping-cars (environ 20 emplacements) avec voie circulaire en revêtement stabilisé, parking voitures et accès chemin piéton vers le terrain de foot.





Pour le montage financier du projet, des subventions de la part de l'état et des collectivités territoriales ont été sollicitées. Chaque demande est spécifique avec des critères à respecter. Toutes subventions réunies, le taux maximum d'aide pour un projet ne peut excéder légalement 80 %.

À part l'aide au titre de la solidarité départementale qui est de 20 % pour notre commune et concerne les projets d'un montant de plus de 15 000 euros, le résultat de nos demandes est incertain.

Le tableau suivant fait le bilan des subventions que nous avons pu obtenir officiellement pour ce projet :

	Montant des travaux	SUBVENTIONS	Reste à charge pour la commune
Etude préalable Liaisons douces et aménagement de la plaine des sports	10 000,00 €	80 % (Département du Morbihan)	20 %
Travaux d'enrobé lotissement Le Clos du Canal et Rue du Casset	29 172,00 €	71,73 % (Département du Morbihan)	28,27 %
Travaux d'aménagement de liaisons douces et de la plaine des sports	186 902,75 €	11,91 % (Amendes de Police) 19,62 % (Département – Mobilités Douces) 16,11 %(Département – PST) 11,12 % (État - DSIL)	41,22 %

Une partie du projet global, à savoir la liaison douce entre Les Bruyères – Tressol et le bourg, n'a pu être menée pour l'instant. Ces travaux permettraient de sécuriser la circulation piétonne et cycliste le long de la D766A.

Rénovation de l'éclairage du terrain de foot

L'entreprise ERS de Saint-Avé est intervenue en juillet pour remplacer les deux projecteurs du terrain de foot par deux luminaires à LED plus économes en énergie. Ce projet a été mené en partenariat avec Morbihan Énergies.

Montant des travaux 8294,65 €.

Subventions : 41,95 % (Département du Morbihan) + 25% (Morbihan Énergies) Reste à charge pour la commune : 33,04 %





Nuisances lumineuses : interdiction des lampes type boule après 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la loi oblige la suppression de tous les luminaires type boule dont la lumière est supérieure à 50 % au-dessus de l'horizontale. À Montertelot, la rue de l'Oust est concernée ainsi que les abords du canal. En 2024, 14 luminaires seront changés en gardant les mâts.

La Préfecture a lancé une aide, appelée Fonds verts, afin de soutenir les communes. Un dossier a été réalisé et nous avons pu obtenir une subvention de 50 %.

Le déploiement de la téléphonie mobile

Lors du précédent bulletin municipal, nous vous avions présenté le projet d'installation de l'antenne relais de téléphonie mobile mené par TDF et Free Mobile, lancé fin 2021.

L'arrivée d'une antenne à proximité des habitations avait alerté les habitants des Bruyères et de Tressol qui décidaient alors de créer un collectif contre celle-ci. Malgré la pétition lancée en juin 2022 qui avait recueilli 356 signatures, le projet n'a pas pu être annulé.

Lors d'une réunion en mairie avec la société Free Mobile, un accord avait permis de déplacer l'antenne de l'entrée du village Les Bruyères au fond de la parcelle ZB0143.

Les travaux ont débuté au second trimestre 2023 et vont se poursuivre jusqu'à la mi-février 2024. Ensuite aura lieu la mise en service.



Montertelot à l'heure de la fibre optique

Le raccordement à la fibre est désormais possible depuis fin juillet 2023 sur Montertelot. Pratiquement tous les foyers sont éligibles. Chaque particulier peut contacter son opérateur pour avoir un devis, modifier son offre et fixer un rendez-vous : un diagnostic sera alors établi afin de définir comment le câblage peut être établi depuis le poteau où est situé le boîtier fibre et la prise murale qui est utilisée pour connecter la box.

<u>Astuce pour lire un QR Code</u>: pointez l'appareil photo de votre portable vers le QR Code pour avoir le lien internet.





Projet touristique Itinérance avec Destination Brocéliande et la Région

Le syndicat mixte de tourisme "Destination Brocéliande" et Ploërmel Communauté, en partenariat avec la Région Bretagne (Direction des canaux de Bretagne) ont installé quatre cabanes d'étape au mois de juillet aux abords de l'aire de stationnement des camping-cars.

Les quatre noms choisis pour ces cabanes sont : Cyclope, Cyclade, Cyclone et Cyclamen. Le nom choisi pour cet espace est « Le domaine de l'Oustellerie ».

Les cabanes ont été fabriquées par l'entreprise « Les Charpentes Armoricaines » de Kerfourn (56).

L'aménagement paysager a été réalisé par l'entreprise Brocéliande Paysage de Ploërmel.



La gestion des locations (réservation, paiement en ligne par PayFiP, accueil, entretien) est à la charge de la mairie. La période d'ouverture va de juin à octobre. La réservation se fait en ligne sur le site de la commune par l'intermédiaire du prestataire de réservation ADDOCK. Le tarif de la nuitée a été fixé par le conseil municipal à 10 euros, dans un premier temps. L'arrivée et le départ se font en autonomie grâce à des boîtes à clés. Pour les sanitaires, il faut venir dans le centre bourg.



Création de sanitaires à l'écluse

Afin de développer l'attractivité touristique, la Région Bretagne (direction des Canaux de Bretagne) a engagé un projet de création de sanitaires dans la maison éclusière. Pour permettre l'aboutissement de ce projet, la commune devait s'engager à prendre en charge leur entretien.

Elles seront destinées aux personnes pratiquant le chemin de halage (piétons, vélos, et) et aux personnes naviguant sur le canal de Nantes à Brest (bateaux, péniches, etc...

Ces sanitaires seront composées d'un sas d'entrée, d'un WC, d'une douche, d'un WC PMR, d'une douche PMR et d'un local technique.

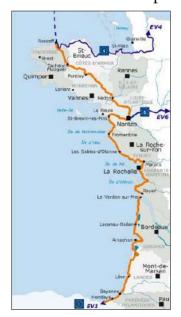


Station d'autoréparation vélo

Pour accueillir au mieux les cyclistes, la Région déploie des stations d'autoréparation vélo sur les chemins de halage. Disponibles 24h/24, 365 jours/an en libre-service, ces équipements permettront aux cyclistes de faire face aux imprévus mécaniques.

L'installation d'une borne de réparation est prévue à Montertelot.





La Vélodyssée

L'EuroVélo 1, également dénommée « Atlantic Coast Route » ou « Vélodyssée » pour sa partie française, est une véloroute EuroVélo faisant partie d'un programme d'aménagement de voies cyclables à l'échelle européenne. Montertelot se situe sur le parcours de la Vélodyssée.

L'objectif de la mairie est d'inscrire Montertelot comme étape de la Vélodyssée.



L'urbanisme

Les déclarations préalables accordées en 2023 à Montertelot :

(travaux ne nécessitant pas de permis de construire)

Abri de jardin

Mise en place de panneaux photovoltaïques

Installation de panneaux solaires

Remplacement d'une porte et pose de deux fenêtres de toit

Remplacement de l'escalier d'accès extérieur en façade nord

Remplacement de l'escalier d'accès extérieur côté façade sud

Ravalement de la façade sud

Construction d'une pergola

Mise en place de panneaux photovoltaïques

Modification d'ouvertures, remplacement d'une partie de toiture

Installation de photovoltaïques

Rénovation de façades

Installation de panneaux photovoltaïques (accord partiel)

Renouvellement de la toiture, pose de 3 velux + ouvertures

Rue des Nouettes

Beau Soleil

Tressol

Rue de l'Oust

Rue des Nouettes

Rue des Nouettes

Rue des Nouettes

Tressol

Beau Soleil

Rue de l'Oust

Les Bruyères

Rue des Nouettes

La Ville-Briend

Tressol

Les permis de construire accordés en 2023 à Montertelot :

Construction d'une maison avec un étage et un garage accolé Construction d'une maison individuelle + garage

Création d'un sanitaire public

Construction d'une maison d'habitation de type plain-pied

Construction d'une maison individuelle de plain-pied

Construction d'une maison d'habitation de type plain-pied

Construction d'une habitation de type plain-pied

Construction d'une maison d'habitation individuelle

Construction d'une maison d'habitation

Abattage d'arbres pour création d'une voie d'accès

Construction d'une maison traditionnelle

Les Pierres Bourget (Lot. du Pont Aubert)

Tressol

Maison éclusière

Les Pierres Bourget (Lot. du Pont Aubert)

Rue des Barres (Lot. Le Clos du Canal)

Tressol

Rue du Casset

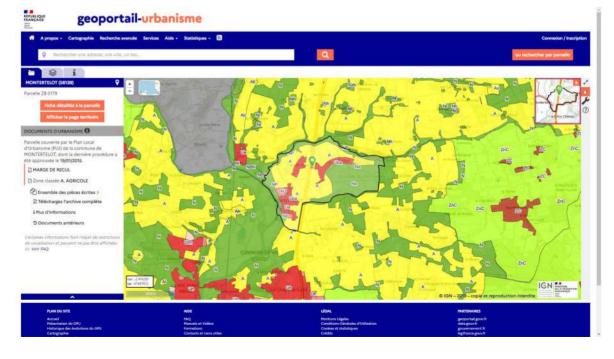
Rue des Barres

Rue des Nouettes

Rue des Nouettes

Rue des Barres (Lot. Le Clos du Canal)





L'état civil

En 2023, nous avons enregistré:

NAISSANCES

Melvyn RENIMEL, né le 03/01/2023, fils de Mathieu Renimel et de Cindy Bedel, domiciliés 10 rue des Barres

Castille BONABLE, née le 28/06/2023, fille de Mikaël Bonable et de Leslie Joubel, domiciliés 1 bis Les Pierres Bourget

MARIAGE:

Charlène GOUGAUD et Joffrey ALBERT le 14 octobre 2023, domiciliés 1 ter rue des Nouettes

PACS:

Marine LE GALLOU et Sébastien GICQUEL le 15 avril 2023, domiciliés 9 rue des Forges Pierre-Yves LAURENT et Jeannette MASSO le 24 avril 2023, domiciliés 14 Les Pierres Bourget

«Nous leur avons dit Au Revoir »:

Serge CARO, décédé le 22 février 2023, domicilié 2 rue des Nouettes Germaine GUILLOUX, décédée le 24 mars 2023, domiciliée 16 rue du Chesnai Eugène PRIOUX, décédé le 09 avril 2023, domicilié 5 Les Bruyères



Résultats du recensement

L'institut de l'INSEE établit le chiffre de la population légale de Montertelot suite aux différents recensements.

	2010	2015	2021
Population municipale	355	364	365



Notre commune a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2023. La population légale de Montertelot est officiellement, à compter du 1^{er} janvier 2024 de

379 habitants

Les impôts

Les taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté pour la 11ème année consécutive.

La taxe d'habitation

Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Pour les collectivités, la perte de ressources est compensée par l'État.

Désormais, la taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (et sur délibération à prendre avant le 28/02/2024, les logements vacants depuis plus de deux ans).

La taxe foncière

En réponse à un courrier anonyme parvenu en mairie, concernant une augmentation de la taxe foncière, voici quelques précisions :

- le taux d'imposition communal n'a pas augmenté,
- une augmentation peut faire suite à des travaux d'aménagement ou d'agrandissement, et dans ces cas-là, c'est la base imposable qui augmente (modification de la valeur locative),
- la taxe foncière a connu sur l'ensemble de la France une hausse de plus de 9% en 2023 par rapport à l'année précédente, due principalement à l'inflation qui augmente la valeur locative du bâti,
- une augmentation importante (30 % : le taux passe de 10,27 à 13,47)) de la taxe d'ordure ménagère est également à noter.

Calcul de la taxe foncière :

Le montant de base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égal à la moitié de la valeur locative cadastrale calculée par l'administration fiscale. Les différents taux de taxe sont appliqués sur cette base pour le calcul de la taxe foncière.

Évolution des taux qui s'appliquent sur Montertelot pour les propriétés bâties :

	Commune	Intercommunalité	Taxes spéciales*	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI**
2020	35,75 %	2,36 %	0,132 %	11,15 %	
2021	35,75 %	5,21 %	0,121 %	8,77 %	
2022	35,75 %	5,21 %	0,0858 %	10,27 %	0,158
2023	35,75 %	5,21 %	0,0829 %	13,47 %	0,174

^{*}Taxes spéciales d'équipement (TSE) servant à financer les acquisitions foncières et immobilières des établissements publics fonciers

En conclusion, l'évolution de la taxe foncière en 2023 est liée **d'une part à l'inflation** (qui augmente le calcul de la base d'imposition, à savoir une demi-valeur locative) **et d'autre part à l'augmentation du prélèvement pour le traitement des ordures ménagères.**

Exonération de la taxe foncière ?

Le conseil municipal a décidé le 5 octobre 2023 de fixer le taux d'exonération de la taxe foncière à 50% sur les propriétés bâties avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destiné à économiser l'énergie (Renseignements en mairie).

Le site agirpourlatransition.ademe.fr vous explique les aides des collectivités pour rénover son logement.





^{**}GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Les élections

Les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Dans le Morbihan, 1937 électeurs sénatoriaux (élus départementaux et municipaux) devaient élire au scrutin proportionnel trois sénateurs pour un mandat de 6 ans.

Montertelot était représentée par un électeur sénatorial et le conseil municipal a désigné le maire, Nellie Jolivet.



Nuance	Nom de la liste / des candidats	Nombre de votes	Nombre d'élus
Liste Rassemblement National	AU SERVICE DES COMMUNES POUR DÉFENDRE LE MORBIHAN	5,20 % (98)	0
Liste divers droite	LISTE GAULLISTE DEBOUT LA FRANCE 💛	0,64 % (12)	0
Liste divers gauche	MORBIHAN TRANSITIONS SOLIDAIRES	15,69 % (296)	0
Liste de la France Insoumise	MORBIHAN UNION POPULAIRE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE 🗸	2,44 % (46)	0
Liste d'union de la gauche	MORBIHAN, TERRITOIRES DE LIENS V Élu(s)	19,09 % (360)	1
Liste divers centre	POUR UN MORBIHAN DYNAMIQUE, SOLIDAIRE ET DURABLE Élu(s)	25,72 % (485)	1
Liste divers droite	UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE VÉIU(S)	31,23 % (589)	1

Les trois sénateurs élus lors de ces élections 2023 pour le Morbihan sont **Yves Bleunven** (1^{er} mandat - Groupe Union Centriste), **Muriel Jourda** (2^d mandat - Groupe Les Républicains) et **Simon Uzenat** (1^{er} mandat - Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain).

Les élections européennes

Le **9 juin 2024,** les électeurs voteront pour élire les 81 eurodéputés qui représenteront pour cinq ans la France au Parlement européen.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel plurinominal avec listes fermées et seuil électoral de 5 % des suffrages exprimés dans une unique circonscription nationale. Les sièges sont répartis selon la méthode de la plus forte moyenne.

Le Parlement européen est composé de 705 députés élus pour cinq ans. Chaque député siège au sein de l'un des sept groupes politiques. Bien que n'ayant jamais connu de majorité partageant une même idéologie, le parlement européen se situe actuellement au centre-droit de l'échiquier politique.

La présidence est renouvelée tous les deux ans et demi.





3 mai 2024 : date limite pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune



Environnement

Compostage obligatoire à partir du 1er janvier 2024 ?

À partir du 1er janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Cela fait suite à la directive-cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC).



Le compostage traditionnel consiste à superposer à parts égales des déchets verts riches en azote (tontes de pelouse, déchets organiques de cuisine, feuilles) et des déchets bruns riches en carbone (papier, feuilles sèches, bâtons), puis à laisser le temps à ces déchets de se décomposer. Il faut environ six mois pour produire un compost foncé, riche en nutriments, que vous pouvez utiliser dans votre jardin.

Vous pouvez demander votre composteur ou votre bac individuel bio'seau et obtenir des renseignements complémentaires auprès du Service Prévention et Gestion des déchets de Ploërmel Communauté : 02 97 73 20 96.

Exception! Les restes de viande, d'os ou encore de poisson font partie des déchets à ne pas mettre dans les composteurs. Ils peuvent attirer des animaux nuisibles, comme les rats, et provoquer des odeurs désagréables. Les résidus crus de source animale contribuent à la formation de pathogènes.

Le lombricompostage : Lombricompostez sans espace, sur votre terrasse, votre balcon, dans votre buanderie... Déposez vos déchets de cuisine dans un lombricomposteur (épluchures de légumes, de fruits, marc de café, sachet de thé, essuie-tout), ils seront digérés par des vers, et recyclés en un compost de très bonne qualité. De plus, il sera possible de récupérer le thé de vers qui est un super fertilisant pour les plantes !

Ploërmel Communauté propose une aide à l'achat d'un lombricomposteur (70% de prise en charge)



La taxe incitative?

Jeudi 30 novembre 2023, les élus du conseil communautaire de Ploërmel communauté ont adopté le déploiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Elle sera totalement opérationnelle à partir de 2026.

Déchèteries - Tri sélectif

Le contrôle d'accès aux entrées des déchèteries de Ploërmel et de Guillac est effectif depuis le 1er juin 2023. La vignette d'accès (se renseigner en mairie) que chaque usager a reçue doit être collée à l'intérieur du pare-brise côté conducteur.

Les habitants de Montertelot ont accès à deux déchèteries. Les déchèteries ouvrent à 9h30.



Commerces - Artisans - Services

Vous habitez Montertelot et vous souhaitez faire paraître votre activité dans le bulletin ou

Gicquel Jardin

Conseil, création & entretien intérieurs, parcs & jardins
Julien Gicquel
22 Les Bruyères, Montertelot
https://gicqueljardin.fr/
02 97 72 86 37 - 07 87 28 78 45

le lien : contactez la mairie. Hilary Townsend

Cours d'anglais 06.01.76.88.85 contact@anglais-autrement.com www.anglais-autrement.com

Bousso Couverture

Couverture zinguerie
Démoussage /ramonage
Entretien & réparations
Montertelot
bousso.couverture@gmail.com
06 84 90 42 02

Le K29

Bar - Tabac - Jeux Rue de l'Oust, Montertelot 02 97 74 91 31



L'Atelier de Louise

Cours et stage de dessin Louise PASQUIER Montertelot 06 28 94 74 30

https://atelierdelouise.weebly.com

L'Écluse

Bar – restaurant Menu ouvrier du lundi au vendredi midi Montertelot 02 97 74 85 91

Elora By'L

Louise Rio
Conseillère prêt à porter
atelier à domicile entre amis
rdv individuel - showroom
ELORA
06 86 91 67 98

Lou'Color

Salon de coiffure
Ouvert du lundi au
samedi en non-stop!
Rue des Nouettes
Montertelot
02 97 74 86 84
loucolor@orange.fr

L'Atelier Sellerie

Réparation – Rénovation Stéphane DAVALO Montertelot 06 83 39 95 78

Assistantes maternelles

Patricia BOUSSO Montertelot - 02 97 74 71 59 Béatrice TATARD Montertelot - 02 97 74 83 51



Lcad

Menuiserie intérieur
Relooking escaliers,
cuisines, meubles
Création sur mesure
Montertelot
lcad-createur@orange.fr
06 38 39 28 07

Concep'Terrassement

Julien Dréano
Terrassement - assainissement
Aménagements extérieurs
Réseaux divers
Petites maçonnerie
Entretien & réparations
Montertelot
concepterrassement@gmail.com
06 79 99 23 39

Click'n Pozh

Sarl Joffrey Albert

Peinture & décoration

Revêtements muraux - sols

Ravalement - staff

sarljoffreyalbert@autlook.fr

06 78 16 21 89

Pierre-Yves Laurent
Menuisier poseur
menuiserie intérieure
- cuisine & sdb
Parquet - cloison sèche
Dressing - isolation
Montertelot
Clicknpozh.laurent@gmail.com
02 97 74 85 91

JP Menuiserie

Jérémy POIRIER
Menuiserie int. /ext.
PVC Bois Alu
Volet roulant
Cloison sèche – parquet
Bardage extérieur
Serrurerie
Terasse bois/composite
MONTERTELOT
jp.menuiserie56@hotmail.com
https://jpmenuiserie.net
06 48 91 08 20

Coiff'S

Coiffure à domicile Homme Femme Enfant Sabrina Bellanger Secteur Ploërmel 06 99 63 68 70



L'atelier de création textile

Atelier de couture Bénédicte Clavier-Guillemot Retouche – Création – Restauration Cours de couture Montertelot 06 41 04 19 52

Vente directe

GAEC PELLERIN
Franck et William
Viande de bæuf
06 09 33 85 43 – 06 29 92 15 42



Vie de la commune

Repas annuel du CCAS

C'est une coutume appréciée par les Montertelotais âgés de 62 ans et plus, qui ont ainsi l'occasion de se retrouver chaque année à la salle "Entre nous" à l'invitation du maire et de son conseil municipal. Une cinquantaine de personnes a participé le samedi 11 novembre à ce moment convivial autour du repas préparé par le restaurant de Gourhel, "Le petit Paris" et agrémenté par des jeux proposés aux participants. Nellie Jolivet a tenu à honorer les doyens de la journée : Marie et Gilbert Gicquel ainsi qu'Annette Fournard.



Accueil des futur-e-s sixièmes en mairie

Comme le veut la tradition montertelotaise, les futurs élèves de sixième de la commune ont été reçus à la mairie le samedi 1^{er} juillet. En 2023, cinq jeunes ont fait leur rentrée au collège : Maëlan Caro, Elynn Cartron, Flavie Caillot, Nolan Davalo-Gay et Thibault De Neyon–Peyraud. Ils ont reçu, en fonction de leur choix, un dictionnaire de français, un dictionnaire d'anglais ou une calculatrice, ainsi que les encouragements de la municipalité pour le début de leur scolarité dans le secondaire.

Les élèves de CM2 qui entreront au collège en septembre 2024 sont invités à s'inscrire en mairie pour participer à cet événement le samedi 29 juin.





Relevés pluviométriques sur Montertelot 2023

réalisés par Jean-Michel Bily



Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

Les commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 ont rassemblé les anciens combattants, les porte-drapeaux, Nellie Jolivet et l'équipe municipale de Montertelot, Florence Prunet (maire du Val d'Oust), les représentants de la gendarmerie et du centre de secours de Ploërmel ainsi que des Montertelotais venus rendre hommage aux soldats qui se sont battus pour la France.

Pour chaque cérémonie, le cortège est parti de l'église pour rejoindre le monument aux morts où ont eu lieu une lecture des textes officiels, un moment de recueillement et le dépôt de gerbe. Les participants ont ensuite partagé un moment de convivialité dans la salle du conseil.



Les anciens combattants sont à la recherche de porte-drapeaux pour ces cérémonies. Si vous êtes intéressés, merci de contacter Udo Schwarz ou Michel Briend.





Installation d'un défibrillateur DAE

La mairie et la salle communale sont classées en ERP 4 (Établissement Recevant du Public) et l'église de Montertelot en ERP 5.

Afin de répondre à l'obligation de décret 2018-1186 du 19 décembre 2018, le conseil municipal a décidé le 5 octobre 2023 de procéder à l'achat d'un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) pour être en conformité. Ce dispositif médical aide à la réanimation des victimes d'arrêts cardio-respiratoires. Il sera situé à la mairie, à l'extérieur, sur le mur de la salle du conseil.

Les étapes de l'intervention

Quels sont les premiers gestes de secours en cas de crise cardiaque ?

Appeler le 15 pour prévenir les secours du SAMU. Commencer immédiatement le massage cardiaque (30 compressions / 2 insufflations...). Si d'autres personnes sont présentes, leur demander de s'informer : un défibrillateur est-il disponible à proximité ? Si oui, aller le chercher aussi vite que possible.













Dispositif « Argent de poche »

L'opération Argent-de-poche a permis aux jeunes de la commune de s'investir pour la collectivité durant deux périodes de trois demi-journées durant les congés de printemps (19, 20 et 21 avril 2023) et les congés de la Toussaint (25, 26 et 27 octobre 2023).

Le dispositif concerne les 15-17 ans avec une limite de dix places. L'inscription peut se faire pour 1, 2 ou 3 jours.

Les jeunes qui ont participé à cette action en 2023 sont : Evan BRIENDO ; Thomas BURBAN ; Alban CARTRON ; Flora CELIBERT ; Anouk CLAVIER ; Léane DAVALO ; Léïla FONTAINE ; Brieuc GUILLOUX ; Johan LAURENT ; Yann LAURENT ; Gabriel LOZEVIS ; Lucas NIZAN ; Ethan RIO.















L'action des bénévoles

Rendez-vous était donné le samedi 2 décembre pour une matinée citoyenne. Des travaux d'élagage ont été effectués rue du Casset, le long du parking. Une vingtaine de personnes étaient présentes. Un grand merci à elles pour l'investissement qui permet à la commune de faire des économies.



Prix Villes et Villages fleuris

Le 10 juillet a eu lieu la visite du jury des villes et villages fleuris piloté par la Région Bretagne.

Suite à cette visite, nous avons été invités, le 24 novembre 2023, au Conseil Régional de Rennes pour la remise des prix.

Frédéric a obtenu le prix du « Jardinier économe en ressources », en raison du fleurissement fait avec des matériaux de récupération (sacs...).

Félicitations à Frédéric.

Nous gardons également nos deux fleurs







Fiona mène le tracteur tondeuse (été 2023)

Emploi saisonnier à pourvoir - commune de Montertelot

Tous les ans, la commune recrute une personne pour le remplacement de l'agent communal sur la période des congés. Conditions:

- avoir 18 ans et le permis de conduire (permis B)
- temps hebdomadaire 32h.

Se renseigner en mairie.

L'association des BOIS DE SAINT-MÉEN

Le bois des Landes de Saint Méen s'étend sur trois communes : Montertelot, Ploërmel (Monterrein) et Le Val d'Oust (La Chapelle-Caro). Une association regroupe les nombreux propriétaires de ce bois (plus de 150) et prévoit les travaux d'entretien (élagage, abattage...)

Cette association est présidée par M. Robert BONNO qui est aidé d'un bureau. Le représentant du conseil municipal au sein de cette association est Hervé BOUSSO.

Renseignements: M. Robert BONNO 02 97 74 85 12





Fédération départementale de la pêche

Un panneau a récemment été installé par deux représentants de la fédération à proximité du ponton, sur le parking à l'extrémité du quai. Il renseigne sur les dates d'ouverture, les différentes espèces présentes dans le canal et les espèces sauvages vivant à proximité du site comme le héron, le martin-pêcheur sans oublier la flore. Le panneau comporte également des renseignements touristiques.

Section Temps Libre

Au cours de l'année, la section a proposé un spectacle consacré à la Bretagne et animé par deux de ses représentants, Gilles Thoraval et Philippe Mouazan. Ces deux « routiers » de la chanson ont interprété quelques titres de leur répertoire, mais ont également revisité des chansons de leurs collègues, de Louis Capart à Claude Besson, en passant par François Budet, Servat, Glenmor et autres. Un programme qui a ravi le public attiré par la redécouverte de chansons qui ont marqué les belles années de la culture bretonne.





La Montertel'auto, au départ de Sérent, a tenu ses promesses en attirant de nombreux participants, et sur le quai, un public avide de retrouver des souvenirs à quatre roues. L'association de Sérent a accueilli les équipages avant de parcourir les routes de la région. Cette année, le musée des vieux métiers de Lizio figurait au programme et a retenu l'attention des visiteurs avant qu'ils se dirigent vers le quai à Montertelot. Un défilé composé d'une quarantaine d'automobiles dans le sillage d'une centenaire venue de Rohan.

À côté des voitures, les tracteurs suscitent un intérêt grandissant grâce à l'investissement de Marcel Le Ray et de ses amis. Cette fois quatre

mobylettes ont participé au rassemblement et l'idée est de développer ce secteur. Sans oublier les balades en bateau qui ont fait de nombreux heureux.

Pour 2024, trois spectacles sont envisagés. Michel Boutet proposera son spectacle de contes. Frédéric Bobin, en tournée en Bretagne en octobre prochain, a fait les premières parties de Gauvain Sers et Kent et pour rester en Bretagne, Gérard Delahaye, membre éminent du groupe EDF. Les pourparlers sont bien avancés, il reste à définir les dates.

Concernant la Montertel'auto, une nouvelle édition pourrait se dérouler début septembre.

Quand notre église passionne les visiteurs

L'année 2023 nous a permis de mesurer, une fois encore, l'intérêt du public pour notre patrimoine ecclésial communal!

Comme nous en avons pris l'habitude depuis maintenant deux ans, nous avons ouvert notre église, en partenariat avec l'équipe municipale, tous les samedis aprèsmidi en juillet et en août, de 15h à 17h30, et le 15 août, fête de la Vierge et de notre village, de 11h30 à 18h.

Nous avons reçu, chaque samedi, une quinzaine de personnes, en famille ou en individuel, et le 15 août, un peu plus d'une centaine de personnes. Majoritairement, ces visiteurs sont des personnes des environs, de passage ou en visite à Montertelot. Leur intérêt pour notre église a été



essentiellement patrimonial : architectural, pictural et religieux. Nous avons pu répondre aux nombreuses questions qui nous ont été posées en nous appuyant sur un dépliant créé par l'équipe municipale, à partir du livre et des recherches de Michel BRIEND. Ce dernier, comme à son habitude, a assuré pour les visiteurs qui le souhaitaient, une visite guidée de l'église, très vivante et riche en anecdotes.

Forts de ce succès, nous envisageons de renouveler l'expérience en 2024. À suivre !

L'équipe paroissiale de Montertelot

Bibliothèque de Montertelot

Les bénévoles assurent des permanences le samedi matin de 10h à 12h suivant un planning annuel. Les prochaines dates d'ouvertures: 20 janv, 3 fév, 17 fév, 2 mars, 16, mars, 30 mars, 13 avril, 27 avril, 25 mai, 8 juin, 22 juin.



Le renouvellement partiel des livres auprès de la Médiathèque Départementale du Morbihan (antenne de Caro) a eu lieu le 15 novembre 2023. Le prochain est prévu pour la fin juin.

L'abonnement à la bibliothèque de Montertelot est gratuit.



Le réseau médiathèque « Les mots sur l'eau »

Le nouveau réseau local rassemblant les bibliothèques-médiathèques de Montertelot, du Val d'Oust et de Saint Servant a été officiellement inauguré le mardi 3 octobre à Montertelot. Nellie Jolivet, Florence Prunet et Hervé Brulé, maires respectifs des trois communes, ont signé la convention encadrant la création de ce réseau qui a pour objectif de favoriser l'accès des citoyens à la lecture, au savoir, à l'information et à la culture, de développer l'offre de services des bibliothèques/médiathèques sur leur territoire et de faciliter la réalisation d'actions culturelles, d'animations et de projets en commun.





La convention acte le principe de la gratuité du réseau pour les habitants des trois communes.

Pour vous informer de l'actualité du réseau en consultant :

www.facebook.com/reseau.lesmotssurleau





C'est dans le cadre du réseau médiathèque et ça se passe à Montertelot!

Vous souhaitez apprendre à vous servir d'internet ? Vous avez des difficultés à gérer votre boîte mail ou autre ? A partir de janvier 2024, une formation par mois sera proposée par Jean-Paul Guillonnet. Il suffit de nous faire part de vos besoins et de vous inscrire à mediatheque@mairie-valdoust.fr

Dates à venir : Mardi 13 février de 10h à midi, Mardi 12 mars de 10h à midi A vos claviers !



ÉLAN MONTERTELOTAIS - Section danses bretonnes

Pendant la saison 2022-2023, la section présidée par Annette Fournard a accueilli une vingtaine d'adhérents tous les vendredis soir à la salle municipale. Cette saison a été marquée également par les rendez-vous habituels : galette des rois et surtout le fest-noz animé par le bagad de Ploërmel, les groupes Ça-Ribote et Ferzaè, et qui a attiré de nombreux participants.

Au mois de septembre, les cours ont repris mais faute d'inscrits, ils ont cessé début octobre. Par contre, le fest-noz annuel est maintenu et se déroulera le 15 juin prochain. Les responsables de la section espèrent reproposer des séances hebdomadaires à partir de septembre 2024.

ÉLAN MONTERTELOTAIS - Comité des fêtes

Cette édition 2023 de la Fête du 15 Août aura été l'année de tous les records.

La grande équipe des bénévoles, emmenée par son président Martial ISTACE, son vice-président Gérard LE GUILY, sa secrétaire Levenez GUILLONNET et sa trésorière Candice BERNARD, a su se retrousser les manches et faire de cette fête une réussite.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 236 emplacements, 620 kg de frites, 1600 saucisses et autant de galettes...

Les belles conditions climatiques, le retour du feu d'artifice et la très bonne volonté des nombreux bénévoles ont permis tout cela.

Des investissements devront être prévus pour améliorer l'accueil, le service et le bon déroulement des prochaines fêtes du 15 Août.

Le samedi 17 juin, un repas en soirée avait permis de rassembler tous les bénévoles pour un moment de convivialité et de partage.



ÉLAN MONTERTELOTAIS - Section culture et loisirs

S'étant fixé pour but de proposer des animations dans le rythme des saisons, la section culture et Loisirs a assuré les évènements suivants en 2023 :

- 25 mars : la taille des hortensias avec Julien Gicquel, paysagiste.
- 8 juillet : animation jeux
- 26 octobre : confection d'un cake d'Halloween







Fête de la musique

Relancée en 2022, mais contrariée par les conditions climatiques, la fête de la musique 2023 a tenu ses promesses avec une scène installée devant les commerces qui profitent de l'occasion pour accueillir les clients sur l'espace piétonnier. L'ambiance est sur la scène, mais aussi aux terrasses.

En 2024, la fête de Montertelot se déroulera le vendredi 21, date officielle de cet événement national. Des groupes ont noué de premiers contacts et permettront une programmation renouvelée.



ÉLAN MONTERTELOTAIS – section FOOTBALL

Le club a connu un temps fort au printemps avec un changement de bureau : Nellie Jolivet, présidente, Hervé Bousso, trésorier et Bruno Morisset, secrétaire ont souhaité passer la main, tout en restant au sein du bureau comme membres.

Sylver Bousso, au club depuis 7 ans, a été élu président. Il est accompagné par Pierrick Thaillet, secrétaire et Antoine Lozevis, trésorier. Arnaud Chalin, Gaétan Fleury, David Pichard, Pierre Eonet complètent le bureau.

Footballeur depuis son plus jeune âge, Sylver ne se contente pas des responsabilités, car il continue à jouer, voire arbitrer si le besoin se fait sentir. « On est dans un club familial et l'important c'est de garder cette ambiance. Le club, c'est un groupe de copains, avant tout et on veut aussi privilégier les contacts avec les partenaires locaux. »

Côté bureau, la fonction demande également de la présence et des initiatives. « Le pourtour va être agrémenté par l'installation de panneaux publicitaires. Les personnes démarchées ont bien répondu. Sinon, on prévoit l'organisation d'un repas à emporter et ce serait bien de mettre en place, à nouveau, un concours de palets sur l'aire en bordure du canal. Sans oublier une nouvelle édition du challenge qui cette année a apporté une aide financière intéressante. »

Côté terrain, la saison 2022-2023 s'est avérée en retrait par rapport aux ambitions affichées. L'Élan a pu redémarrer au même niveau en septembre dernier. Comme l'an passé les « oranges » ont atteint le troisième tour en coupe de France avant d'être reversés en coupe de Bretagne.

En championnat, le club est actuellement troisième et la réserve évolue en D3. Pour l'entraîneur Stéphane Jarno : « on a terminé au printemps dernier à la dixième place et on a été repêché par le district. On retrouve un nouveau groupe avec des équipes que l'on connaît contrairement à la saison écoulée ou les résultats n'ont pas été en adéquation avec la qualité. »

Le club n'a pas eu de départs à l'intersaison grâce au maintien en D2 avec deux arrivées pour l'équipe première et six en réserve . « Ce qui fait un groupe conséquent, concerné et qui vit bien ensemble. Cette saison, l'objectif est de se situer dans les trois premières places et mon souhait est de voir l'équipe monter. On est à cinq points de Caro et la seconde place peut être synonyme d'accession ».

Equipe A : Debout de gauche à droite : Martin Fleury, Symao Dalavalle, Sofiane Sifaoui, Ewen Derian, Killian Matignon, Pierrick Thaillet, Daniel Sanchez, Stéphane Jarno.

Premier rang de gauche à droite : Carlo Matthéo, Loïc Delavalle, Alan Lameul, Dorian Pelard, Guillaume Le Guével, Yaël Pichard, Thomas Jarno.





Equipe B : Debout de gauche à droite : Stéphane Jarno, Théo Blier, Nicolas Andrade, Simon Lebon, Rayann Josephine, Sylver Bousso, Richard Morge, Pierre Eonnet, Frédéric Badouel, Patrice Guillemot. Premier rang de gauche à droite : Théo Guillemot, Maël Briolet, Steven Badouel, Stephen Josephine, Cyril Nayl, Steve Duqueroix, Johann Garin, Thomas Jarno.

Les brèves

Concert à l'église

Le samedi 30 septembre, dans l'église de Montertelot, une trentaine de personnes ont pu apprécier un concert de musique baroque donné par l'ensemble Amaranthe. Une plongée dans le siècle de Louis XIV, des voix magnifiques et le son d'instruments rares (clavecin, viole de gambe, théorbe) ont enchanté le public. Les six musiciens ont été séduits par l'acoustique et le charme de l'église.





Distributeur de baguettes

Début juillet 2023, un distributeur de baguettes a été installé dans le centre bourg, sous l'abri bus.

L'approvisionnement est réalisé par la boulangerie « Au Fournil de la Tour » de Ploërmel. Ce distributeur permet aux habitants de Montertelot et aux touristes d'acheter leur baguette, celle-ci est au même prix qu'en boutique.

La boulangerie est satisfaite des ventes réalisées.

Renforcement des berges de l'Oust et réparation du pilier du pont des deux rivières

Durant le mois de novembre, la Région Bretagne et le Département ont conjointement entrepris des travaux de rénovation des berges et de maçonnerie d'un pilier du pont des deux rivières. Ce sont les entreprises COLAS et EIFFAGE qui sont intervenues. L'accès au chemin de halage de l'écluse de Blon au pont du Roc (Roc St André) a été interdit à tous les usagers durant la période des travaux.

Le chemin de hallage a encore la marque du passage des engins et il est encore difficilement praticable à certains endroits tant que la réfection de la voirie n'a pas eu lieu.





Le lycée Mona Ozouf de Ploërmel

Ploërmel Communauté nous a confié quatre grands panneaux recto verso pour une exposition itinérante sur le lycée public Mona Ozouf de Ploërmel, en partenariat avec la Région Bretagne.

L'exposition a eu lieu du jeudi 13 avril au vendredi 5 mai dans la mairie de Montertelot.

Le lycée public Mona Ozouf de Ploërmel a accueilli ses premiers élèves à la rentrée 2023-2024.

Le lycée organise ses portes ouvertes 2024 le vendredi 26 janvier de 17h00 à 20h00 et le samedi 27 janvier de 9h00 à 12h00.

Le printemps fait la fleur, l'été en a l'honneur!







« Les fleurs dans le sac » - MONTERTELOT













Merci à David Barrie pour ses photos prises au cours de l'été 2023.



Mairie - 2 rue des Forges - 56 800 MONTERTELOT 02.97.74.92.39 mairie.montertelot@ploermelcommunaute.bzh

Horaires d'accueil de la Mairie

Mardi: 8h30 à 13h - 14 h à 18h Mercredi: 9h à 13h - 13h30 à 17h30

Jeudi: 14 h à 18h Vendredi: 9h à 13 h